

A.1.c Produits de la vente directe et invendus locaux

Description

La mesure vise à favoriser l'économie circulaire locale ou régionale et permet également de renforcer les liens entre consommateurs et producteurs. La mesure concerne non seulement les produits alimentaires vendus sur les marchés, à la ferme ou dans les épiceries mais aussi les articles issus de l'artisanat local.

Projet(s)

Soutenir les projets favorisant la mise en relation directe des producteurs et des consommateurs, comme par exemple le marché hebdomadaire. Diffuser les informations nécessaires à la population pour trouver plus facilement des produits de la vente directe et des invendus sur le territoire communal (certaines applications permettent de savoir quels produits sont disponibles et à quel endroit). Favoriser la mise en place d'espaces de vente de produits de la région (vente directe). Soutenir les associations qui favorisent l'utilisation des invendus, comme par exemple la banque alimentaire fribourgeoise, qui a pour objectif de lutter contre la faim sur le territoire du canton, notamment en redistribuant des invendus.

Priorité : 3

Etat : en cours

Difficulté : moyenne

Source(s) de financement

■ Planification : ~ CHF 5'000.- Réflexions à mener à l'interne avec appuis avec appuis externes éventuels

■ Réalisation : ~CHF 10'000.- Plan climat cantonal - A.2.4 "Promotion de circuits courts et soutien à la consommation locale" et C.2.4 "Soutien au tourisme local et aux produits du terroir".

Calendrier



Impacts et cobénéfices

Réduction CO₂ / énergie

Adaptation climat / nature



Cohésion sociale



Indicateurs potentiels et suivi de la mesure

Marchés organisés (nbre/an), fréquentation des marchés, consultation des informations sur le site Internet (nbre de vues)

Remarques

-

Porteur(s) de la mesure

Service social (Cohésion sociale et animation) et Services techniques (services extérieurs, constructions et développement durable)